



Monsieur Claude Wiseler
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2026

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, ainsi qu'à Monsieur le ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, et Madame la ministre de la Mobilité et des Travaux publics.

Le recyclage des déchets inertes, notamment le béton, l'asphalte et bien d'autres matériaux, constitue un levier important pour la transition écologique et la décarbonation, notamment dans les secteurs de la construction, du génie civil et des infrastructures de transport.

Or, des volumes considérables de ces matériaux, considérés à la fois comme des déchets et comme des ressources secondaires, sont transportés par voie routière vers et depuis le Luxembourg.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes aux membres du Gouvernement :

- Quelle a été, pour les cinq dernières années, la part des déchets inertes recyclée et réutilisée sur le territoire national, ventilée par catégorie de matériaux ?
- Quelles ont été, pour les cinq dernières années, les quantités de ces déchets exportées vers les pays voisins, en distinguant celles destinées à l'élimination de celles destinées au recyclage ?
- Quels sont les projets industriels existants et en développement au Luxembourg dans le domaine du recyclage des déchets inertes ?

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député